



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 12 juillet 2016

Présents : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, BOIS Hélène, CRETTIN Philippe, Adjoints, BOIS Stephan DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal, PRAT Claudine RONQUETTE Loredana, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

Absents : ROSSAT Philippe donne procuration à DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal donne procuration à RICCIO Franck, MERLOZ Christiane, en retard, donne procuration à PRAT Claudine.

Désignation du secrétaire de séance : RICCIO Franck

Monsieur le Maire demande l'ajout d'1 point à l'ordre du jour :

- Admission en non-valeur de titres de recettes M49

Vote : 14 pour

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Céline MAGNIN, l'informant de sa démission du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de sa démission à réception du courrier, soit en date du 8 juillet.

1 – Approbation du compte rendu du 3/06/2016

Aucune remarque n'est apportée.

Vote : 14 pour

2 – EPCI : nouveau périmètre

Monsieur le Préfet a arrêté le 29 mars 2016, le schéma départemental de coopération intercommunale de la Savoie. Parmi ses dispositions, le schéma prévoit le projet de fusion de la CC Cœur de Maurienne et de la CC de l'Arvan, qu'il soumet à l'accord du Conseil Municipal de chaque commune incluse dans le projet de périmètre.

(CC Cœur de Maurienne : Hermillon, Le Châtel, Montricher-Albanne, Montvernier, Pontamafrey-Montpascal, St Jean de Maurienne, St Julien Montdenis, Villargondran.

CC de l'Arvan : Albiez le Jeune, Albiez Montrond, Fontcouverte la Toussuire, Jarrier, St Jean d'Arves, St Pancrace, St Sorlin d'Arves, Villarembert).

Il est noté qu'un gros travail de groupe doit être réalisé sur ce projet de fusion qui prend effet au 1^{er} janvier 2017.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le périmètre du nouvel EPCI à fiscalité propre. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal reste sur la position prise lors de sa séance du 20 novembre 2015, à savoir une fusion sur la ½ vallée, avec le regroupement de l'Arvan, du canton de la Chambre et Porte de Maurienne. En conséquence, le Conseil Municipal donne un avis défavorable au nouveau schéma présenté.

Vote : 14 contre

3 – Décision modificative FPIC Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Cette dépense avait été notée au BP pour un montant de 79000 €.

Nous venons de recevoir le montant exact qui est de 88107 €.

La Décision Modificative est proposée par une augmentation de crédits en dépenses au compte 73925 de 9110 € et une augmentation de crédits en recettes au compte 7322 de 9110 €.

Le montant des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élèvent désormais à 1 129 117 €.

Vote : 14 pour

4 – Convention avec le Département aménagement de la RD 80

Dans le cadre de la réalisation par la commune de travaux dur la Route Départementale RD 80, place des Anciens Combattants, il y a lieu de signer une convention pour fixer d'une part, les conditions d'occupation du domaine public routier détal et d'autre part les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Le Maire donne lecture de ladite convention qui définit les prescriptions techniques et conformité, la responsabilité, la prévention des risques et la sécurité des chantiers, la surveillance et l'entretien des équipements, les modifications apportées aux équipements, la durée de la convention.

Et demande au Conseil l'autorisation de signer cette convention.

Vote : 14 pour

Monsieur le Maire indique qu'une subvention de 30000 € a été accordée au titre du FDEC, et que 9000 € vont être versés au titre du fonds de concours de la CCCM pour l'abri bus.

Les enrobés seront pris en charge par le Département.

5 – Acquisition d'un véhicule polyvalent

Une consultation auprès de plusieurs fournisseurs a été lancée.

Monsieur le Maire explique les différents modèles de véhicule et leur particularité.

Le choix se porte au final, sur un AEBI 750 pour un montant de 128618.40 €.

Un dossier de demande de subvention va être transmis aux services concernés.

Vote : 14 pour

6 – Création poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

Arrivée de Christiane MERLOZ.

Afin de permettre à un agent titulaire d'évoluer dans sa carrière, il y a lieu de supprimer le poste d'ATSEM de 1^{ère} classe pour le remplacer par le poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe.

L'agent sera promu à ce grade dès accord de la Commission Administrative Paritaire, du Centre de Gestion de la Savoie.

Vote : 14 pour

7 – Rapports 2015 SIA et SAAEMM

Comme pour les rapports communaux, les rapports du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et du Syndicat d'Alimentation et d'Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne, font l'objet d'une communication du Maire au Conseil Municipal. Ils retracent tous les travaux intervenus, les interventions, les consommations, la télégestion et l'entretien.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2015 du SIA

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2015 du SAAEMM

8 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

La trésorerie qui suit les budgets communaux, suit également le recouvrement des impayés.

A ce titre, plusieurs factures d'eau de 2010 à 2014, n'ont pas été réglées pour cause de surendettement ou de montant inférieur au seuil de poursuite.

Le total des impayés est de 350.56 €. Un mandat sera établi sur le BP de l'eau.

Vote : 14 pour

9 – Compte rendu des commissions

Sports et loisirs : Maurice CATTELAN

Associations : lecture de plusieurs remerciements pour l'attribution des subventions.

Préparation de la fête du pays en cours.

Communication : Hélène BOIS

Le bulletin municipal a été distribué.

Point sur les temps d'activités périscolaires (TAP) et sur les différentes activités prévues pour la prochaine rentrée.

Une kermesse sera animée par la com jeunes lors de la fête au pays.

Travaux : Georges RICCIO

- Salle polyvalente : les travaux de peinture sont en cours de finition, les rideaux seront installés à la suite.

Pour répondre à de nombreuses questions, le remplacement du sol n'est pas prévu dans l'immédiat.

- Place des Anciens Combattants : les travaux se poursuivent. La charpente de l'abri bus sera mise en place à partir du 18 juillet.

- La route départementale sera fermée à la circulation à partir du 16 août jusqu'au 29 octobre ; les véhicules emprunteront la rue du Cochard, Philomène Durieux et le Bourneau. Ces rues seront interdites aux véhicules de + 12 T.

Dans le cadre de ces travaux, sera remise aux normes la rampe pour handicapés afin d'accéder à la Mairie. Les escaliers seront également scellés.

- Etude sur l'accessibilité de la salle des fêtes : Marie GAMELON est chargée d'établir un projet.

- Etude également sur un abri de stockage au garage communal avec abri pour le sel de l'hiver.

- ABP architectes nous feront une proposition pour le pôle culturel (septembre).

- Les travaux de la cour d'école débutent le 18 juillet.

- Les nouveaux jeux de la zone Antoine Borile sont très appréciés par les enfants.

16- Questions diverses

- Demande des gérants du paintball pour l'organisation d'un concert. L'avis des services concernés sera pris et toutes les mesures à prendre devront être respectées.
- Demande de Julien BLANC-COQUAND d'implanter une tyrolienne géante de 1000 m. de longueur pour un dénivelé de 100 m. Le conseil municipal est d'accord sur le principe mais l'intéressé devra faire les études nécessaires sur un site qu'il aura recensé.
- Jury du fleurissement : 27 maisons ont été retenues pour le concours communal. 3 maisons seront proposées au niveau du jury départemental.
- Question pour la coupure d'électricité : problème sur la ligne 20 000 v.
- Commission TELT : elle sera convoquée après de plus amples informations.
- Réunion publique SNCF : peu de personnes se sont déplacées. Le chantier débute le 22 août pour se terminer en octobre 2017.
- Bien préciser aux personnes qui s'interrogent que le plan d'eau ne sera pas impacté par le chantier du Lyon Turin.

La séance est levée à 20 h.